



Promotion de la bientraitance

Objectifs

- Identifier les risques de maltraitance
- Confronter les situations professionnelles, les connaissances acquises et mettre en œuvre des comportements adaptés aux personnes âgées fragilisées.

Public concerné

- L'ensemble des intervenants à domicile, qu'ils soient soignants ou aides à domicile.
- Les participants doivent appartenir aux structures d'aide et de soins à domicile dont les personnes bénéficiaires relèvent du classement en GR 5 et 6 de la grille AGGIR.

Format du stage

- La formation se déroule sur 2 journées de 7 heures (9h à 17h) et une demi-journée de bilan (de 9h à 12h00 soit de 13h 30 à 16h30).
- Suivant les besoins de la structure, elle peut aussi se dérouler sur 2 à 4 demi-journées.
- De 10 à 15 participants par session.

Intervenants / formateurs

- Les professionnels de l'association Métafor, Gulliver ou Entr'Autres
- psychologue ou neuropsychologue.



Promotion de la bientraitance de la personne âgée à domicile

Cette formation s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées vivant à domicile ainsi que dans la prévention du risque de maltraitance. Cet objectif implique de mener une réflexion éthique sur le sens des pratiques professionnelles, de veiller à la qualité de la relation aidant-aidé et d'identifier les risques de maltraitance afin de mettre en place des actions appropriées. Ces nouvelles compétences mises en œuvre dans leur métier, vont permettre aux aides à domicile, de préserver leur sécurité et celle de la personne dont elles ont la charge.

CONTENU, RESULTATS ATTENDUS

Des contenus théoriques ciblés alternent avec des moments interactifs d'échanges et de pratiques en perspective.

- Aide à la construction d'une culture basée sur une philosophie de la bientraitance prenant en compte l'usager, un sujet à part entière :
 - Rappel législatif et définition des éléments théoriques essentiels de la psychologie de la bientraitance et de la maltraitance.
 - Définitions et recommandations officielles de l'ANESM* et mise en œuvre.
 - Travail sur les valeurs et les comportements à adopter auprès des publics fragiles.
 - Respect de l'autonomie et du choix de vie des personnes âgées.
 - Le prendre soin comportant une vigilance particulière à l'ensemble de la personne.
- Qu'entend-on par maltraitance des personnes âgées ?

- **Définition du Conseil de l'Europe et classification – 1987/1992.**
- Les facteurs de risque de maltraitance : contextes sociaux et familiaux, caractéristiques.
 - Les dispositifs de veille, de signalement en cas de maltraitance (procédures de signalement à la structure, au procureur...).
 - Actions à mettre en œuvre pour renforcer la communication entre les professionnels intervenant au domicile et l'encadrement afin de réagir efficacement sur le plan pratique et juridique en cas de suspicion de maltraitance.
- Prise de conscience des limites et des situations complexes auxquelles sont confrontés les participants :
 - Attitudes à développer pour prévenir l'épuisement.
 - Communication d'équipe et travail sur les pratiques professionnelles,
 - Mise en place à un niveau pratico-pratique, organisationnel, d'une communication.

* Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux